

Second anniversaire du permis de végétaliser

Depuis deux ans, les habitants de notre belle commune ont l'opportunité de contribuer à son embellissement en introduisant une demande de permis de végétaliser. Une fois octroyé, celui-ci permet aux citoyens demandeurs de mettre en place un dispositif végétal sur le domaine public. Qu'il s'agisse d'un mur végétalisé, d'une jardinière, de plantations au pied d'un arbre ou encore d'arbustes, ces dispositifs favorisent le développement de la biodiversité et permettent de lutter contre le changement climatique et la pollution au CO2.

À l'occasion du second anniversaire du lancement du permis de végétaliser, pas moins de 40 demandes sont recensées. Un beau succès pour cette première au sein de la Wallonie picarde ! Mais nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin, c'est pourquoi nous invitons tous les Tournaisiens à [introduire une demande de permis de végétaliser](#).

Embellissez votre quartier, végétalisez Tournai !